

**Département de MAINE ET LOIRE**  
**Arrondissement de Saumur**  
**Commune de LA BREILLE LES PINS**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du conseil municipal du 27 mars 2024**

Convocation du 14/03/2024

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents : 10

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 28/03/2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept du mois de mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mars sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

**Président** : Armelle PONCET

**Secrétaire de séance** : Marie-Claire VIRIEUX

**Présents** : Armelle PONCET, Marie-Claire VIRIEUX, Dominique GIRARD, Isabelle JOREAU, Magalie MARTIN, Philippe VARIN, Yvonne FREMONT, Vincenzo AGRELO, Olivier CHARRIER, Anne MAYER et Frédéric BRUERE.

**Absents** : Mireille FOURMOND et Christophe GIGNON.

**Bon pour pouvoir** : Néant.

---

**DCM 2024-17 AFFECTATION DES RESULTATS 2023 EN 2024 DE LA COMMUNE**

Le conseil municipal de La Breille-Les-Pins réuni sous la présidence de Madame Armelle PONCET après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2023 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2022 qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion	347.832,18
Report à nouveau solde créditeur 110	
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2023	291.952,83

Section d'Investissement

Solde d'exécution avec les résultats antérieurs	- 73.133,42
---	-------------

Restes à réaliser : Dépenses	Restes à réaliser : Recettes	Soldes des restes à réaliser :
- 25.424,80	0	- 25.424,80

Besoin de financement à la section d'investissement	98.558,22
---	-----------

Accusé de réception en préfecture  
049-214900458-20240327-DCM2024-17-DE  
Date de télétransmission : 28/03/2024  
Date de réception préfecture : 28/03/2024

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

Décide d'affecter au budget pour 2024, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de	98.558,22
2°) – le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent ou déficit de fonctionnement reporté »	193.394,61

Pour copie certifiée conforme,  
LA BREILLE LES PINS, le 27/03/2024  
Le Maire,  
Armelle PONCET



Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la transmission  
en Sous-préfecture de Saumur,  
Le 28/03/2024  
Et de la mise en ligne le 28/03/2024

Le secrétaire

A handwritten signature in black ink, likely belonging to the secretary, written in a cursive style.